

dans le roman sous l'anagramme très reconnaissable de Karl Nibor, pour connaître exactement les procédés scientifiques à l'aide desquels on aurait pu suspendre, par un refroidissement progressif, la vie chez l'homme.

MAURICE QUENTIN.

Passage à tabac (XXVII, 601). — *Passer à tabac*, c'est maltraiter quelqu'un, ou être brutalisé, car le verbe peut se prendre ici à l'actif ou au passif.

Cette formule n'est pas inscrite aux vocabulaires de l'argot, on la dirait toute récente, et faite expressément pour ces conflits avec la police, où l'innocent badaud, cerné par les agents, *passé* de mains en mains, rudement ballotté.

On connaît mieux : *Donner, Fiche et F..... du tabac*, ce qui est battre, frapper, malmener. *Etre dans le tabac*, c'est se trouver dans une position critique.

Rappelons aussi qu'à l'approche du mauvais temps, le marin dit : *Va y avoir du tabac*. Toutes ces phrases se comprennent, mais grâce seulement au fait concomitant très clair par lui-même. Seule, la scène vue ou imaginée leur crée une signification, car c'est un persistant rébus de savoir comment *tabac* est devenu synonyme de tout ce qui est fâcheux pour le corps ou l'esprit.

On a essayé de l'expliquer en jouant sur les mots. Ainsi : un horizon sur le nez vous fait *éternuer* du sang (Delvau), — ou vous met à *bas* (Macé).

Avec la fantaisie que le sujet comporte, ne pourrait-on pas encore avancer que, dans une bagarre, on est *bourré* de coups, devant des spectateurs qui crient : *allume!* jugent que cela *chauffe*, et, en dernier lieu, disent du vaincu : Il est *fumé*? On ne noterait pas autrement les vicissitudes d'une pincée de tabac pour la pipe.

T. PAVOR.

La Cour rend des arrêts et non des services (XXVII, 601). — Ce mot n'a jamais été dit par le président Séguier, qui s'en est défendu dans une lettre qu'il écrivit, le 28 novembre 1828, à M. de Peyronnet, garde des sceaux. Cette lettre a été rappelée en 1864, à l'occasion du *Procès des Treize*. C'est une invention d'un *reporter* du temps. (V. Fournier, *l'Esprit dans l'histoire*, p. 423 de l'édition Dentu de 1882.)

A. X.

Talleyrand et le dindon (XXVII, 602).

— Une curieuse pièce, conservée aux Archives du Nord (B. 1842), semblerait indiquer que le dindon ou un gallinacé appelé *geline d'Inde*, était déjà connu en Europe au XIV^e siècle. C'est l'état dressé par Simon de Brudgam, chevalier, capitaine de L'Ecluse, et par Jean Leonoot, bailli de l'eau au même lieu, des sommes dues aux gens qui portèrent au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, de L'Ecluse à Arras, « deux papegais qui coustèrent LXX frans la pièce, XXXVI flacons dorez d'eau de rose, deux cens busseles (petites bûches) d'ivoire, une ronde busse (bûche) de musche (musc), deux autres busseles de musche, un cornet de sivette, une plate busse d'ivoire, six symes (singes) coustant chascun VIII frans, et desquelles fu donné un au conte de Valois, frère du Roy, un au conte de Saint-Pol, un à Monsieur de la Rivière, un à Monsieur de la Trémoille, un à Monsieur Henry de Montbelliard, un à Monsieur Léon de Liat; item, quatre paires d'oiseaux de Calémone valant cinq frans la paire, deux *gelines d'Inde* coustant huit frans et deux grans lievrriers, etc. » A la suite de cet état se trouve un mandement du duc Philippe le Hardi, daté de Vincennes le 20 octobre 1385, prescrivant le paiement de la somme de 447 livres parisis, montant de la dépense tant d'acquisition que de transport de ces objets.

Quelle espèce d'oiseaux le document veut-il désigner par le terme de *gelines d'Inde*, qui, au XVI^e siècle, est certainement réservé au gallinacé appelé plus tard dindon? D'autres textes antérieurs au XVI^e siècle mentionnent-ils les *gelines d'Inde*? Il est probable que les oiseaux de *Calémone* (Calamine, une des îles de l'Archipel) sont des pintades. Les *gelines d'Inde*, dont le prix est d'ailleurs plus élevé que celui des oiseaux de *Calémone*, ne sont donc pas des pintades.

Dans le compte de Jean de Gyn, maître de la chambre aux deniers de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas pour l'année 1535 (Archives du Nord, B. 3357), on trouve (f° 70, recto) la dépense de 18 livres « pour un coq et une geline des Indes achetées pour Sa Majesté, à Anvers, au mois d'avril 1535, et le salaire de deux hommes envoyés le 9 juin à Anvers pour rapporter d'autres gelines et coqs d'Inde

et qui n'en ont point trouvé » ; puis (p. 137, recto) celle de 25 livres, prix d'un coq et d'une geline des Indes que la Reine avait donnés à madame de Fiennes. Il s'agit bien, dans ce cas, du vulgaire dindon, oiseau très rare en 1535, puis qu'un couple en était payé 18 et 25 livres, somme valant 3 à 400 francs de nos jours.

En résumé, le terme de *geline des Indes* ou *d'Inde*, dont se servent l'état de 1385 et le compte de 1535, désigne-t-il la même espèce d'oiseaux ? Dans le cas contraire, quel est le genre de gallinacés dont veut parler le document de 1385 ?

C'est un petit point d'histoire naturelle qui, peut-être, mérite d'être soumis à l'examen des lecteurs de *l'Intermédiaire*, d'autant plus que Buffon et, après lui, Littré, semblent croire que la pintade, après avoir été connue des Romains, disparut plus tard d'Europe, et que les écrits du moyen âge n'en font aucune mention.

En tous cas, il est certain que si les dindons importés du Mexique parurent pour la première fois sur les tables, en France, aux noces de Charles IX, ils étaient connus près de quarante ans auparavant dans les Pays-Bas. J. F.

— Beaucoup de légendes ont eu cours sur le temps où, pour la première fois, les dindons parurent en France, et sur l'homme qui, le premier, les y naturalisa. A en croire de la Mare (*Traité de la Police*), cet homme fut Jacques Cœur, trésorier de Charles VII. Si l'on s'en rapporte à *l'Histoire de Provence*, par Bouche, cet écrivain vous dira que les dindons sont une des mille et une choses que le roi René introduisit en France.

D'autres auteurs ont soutenu que ces oiseaux domestiques ont été introduits en France, sous François I^{er}, soit par les Jésuites, soit par Philippe de Chabot, alors amiral.

Adoptant complètement l'opinion de l'illustre auteur de *l'Histoire naturelle*, Buffon, qui a établi que le dindon n'est pas né dans l'Asie, comme le prétendaient les anciens auteurs, je crois qu'il n'est pas téméraire de fixer son introduction en France entre 1555 et 1560. Voici ce que dit, à ce sujet, Champier, dans son *De re cibaria* (lib. XV) :

Depuis peu d'années, il nous est arrivé, en France, certains oiseaux étrangers qu'on appelle poules d'Inde, nom qui leur a été donné,

je crois, parce qu'ils ont été, pour la première fois, transportés dans nos climats des Indes occidentales qui ont été découvertes, il n'y a pas longtemps, par les Portugais et les Espagnols.

Introduit en Angleterre dès 1524, le dindon a dû nous arriver à la fois par ce pays et par les Pays-Bas espagnols. Cependant, en 1563, il n'était pas assez commun pour être vendu dans les marchés publics. Il n'est pas indiqué dans le règlement de réforme que publia, cette année-là, Charles IX, quoique ce règlement contienne un dénombrement fort ample des pièces de volaille que le prince permet ou défend.

Lorsque Charles IX passa par Amiens, en 1566, parmi les présents que le corps de ville vint mettre à ses pieds, il y eut douze dindons (Daire, *Histoire d'Amiens*).

Au commencement du XVII^e siècle, les dindons étaient communs à Paris. Dans les fouilles faites, en 1834-35, à la butte du Jardin des Plantes, dite du Labyrinthe, pour asseoir des édifices, on a trouvé des os de dinde, et, comme cette colline factice, produit du dépôt des ordures de Paris, a été, dès 1640, plantée en vignes et plus tard en arbres verts, il est à croire que cette volaille était déjà d'une consommation commune.

E. M.

— Il est bien certain que Marguerite de Navarre ou sa jeune fille, Jeanne d'Albret, élevait des dindons dans la basse-cour du château d'Alençon (V. O. Desnos, *Mém. histor. sur Alençon*, t. II). Mais il paraît bien constant aussi que les dindons étaient déjà introduits en France depuis un certain temps. La supposition qui faisait honneur aux Jésuites de cette introduction est tout à fait abandonnée. La question de la date véritable de leur apparition chez nous n'est peut-être pas encore résolue définitivement et mériterait de l'être. L.

— Voir *l'Intermédiaire*, III, 203, 312, 366, 432, 506, 521 ; IV, 242, 298 ; V, 10, 129, 186, 478, 641 ; XII, 516, 568.

P. CORDIER.

— Un Mandrin chevalier de la Table ronde (XXVII, 603). — Don Quichotte, fort expert en tout ce qui concernait le cycle de la Table ronde, attachait un grand prix à la possession de l'armet du nommé Mambrin,